



TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

BORDEREAU DE VERSEMENT

*Vous avez choisi de soutenir le CSO Paris et de participer à son développement.
Nous vous en remercions vivement.*

Le CSO Paris est habilité à percevoir, avant le 31 mai 2022, la taxe d'apprentissage au titre des 13% des dépenses libératoires effectuées par l'employeur. Pour nous permettre de suivre votre contribution et de vous faire parvenir un reçu libératoire, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner ce formulaire complété.

CALCUL DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Votre masse salariale brute 2021 = €
Résultat x 0,68% x 13% = €
Montant alloué au CSO Paris (UAI 092 26 80N) = €

VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Je renvoie ce formulaire complété par mail ou par courrier à l'adresse indiquée ci-dessous :

- Je règle par chèque à l'ordre de : CSO Paris
J'indique ma banque
.....
Et le numéro de chèque
- Je règle par virement bancaire sur le compte
du CSO Paris
IBAN : FR76 1820 6002 4960 2713 8101 661
BIC : AGRIFRPP882

**Merci d'indiquer le nom de votre entreprise dans le libellé
et de préciser TA 2022*

VOS COORDONNÉES

Nom de l'entreprise (ou apposez votre cachet) :
Adresse :
Code postal : Ville :
N° SIRET :
Nom et prénom du contact de la taxe d'apprentissage :
Fonction :
Téléphone : Mail :

VOTRE CONTACT AU CSO PARIS

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Madame Nathalie Simon
Par téléphone au 01 56 05 81 00 ou par mail : rh.finance.cso@osteo.fr
Adresse d'envoi du formulaire : CSO Paris - 67, boulevard de Courcelles, 75008 Paris
SIRET : 520 993 403 000 10